

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026-02-04

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize février,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle Messieurs PHELIPEAU Grégoire,
THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, VALADE David et GABORIAU
Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David

Secrétaire de séance : Monsieur THEBAULT André
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Vote : 8 pour, 1 contre

OBJET : Vote des subventions communales 2026

Monsieur le Maire

RAPPELLE que le chapitre des subventions doit faire l'objet d'une délibération spéciale. En conséquence, cette
liste est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

EXPLIQUE que les subventions budgétées aux associations « ADMR », « Association loisirs et pétanques » ne
seront versées que sous condition d'une demande de leur part.

EXPLIQUE que la subvention budgétée à l'Amicale Laïque ne sera versée qu'à la condition de la tenue de la fête
de la musique.

PRESENTE les propositions de la commission Finances :



Organismes	Montant subvention
A.D.M.R. Service Aide aux familles	1 000,00 €
Assoc des Parents d'Elèves	1 000,00 €
Assoc Loisirs et Pétanque	150,00 €
Société de Chasse	200,00 €
Football Club Nieul Maillezais Les Autizes	1 000,00 €
Les Coucous de St Pierre (Aéromodélisme)	400,00 €
Familles Rurales Maillezais Cinéma	400,00 €
Banque Alimentaire	136,00 €
Amicale Laïque	500,00 €
Secours catholique section Maillezais	500,00 €
Vélocipédique Fontenay course 12 avril 2026	500,00 €
Sud Pétanque Vendée	150,00 €
Arts'Souil	500,00 €
Association LOU	500,00 €
Protection civile	100,00
Sous-Total subventions attribuées	7 036,00 €
Montant subvention non attribuée	464,00 €
TOTAL	7 500,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les subventions ci-dessus sur l'exercice du budget Commune.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

